



Commune de Saint Sulpice-et-Cameyrac

Monsieur Joseph PICO
Commissaire Enquêteur
Mairie de Beychac et Cailleau
1 rue de la Mairie
33750 Beychac et Cailleau

Courrier URBA-07-2024

N/Réf. : Avis sur le Périmètre Délimité des Abords (PDA) de l'Eglise de Cameyrac
Affaire suivie par : Monsieur Youssef BENELAIN - Responsable du Service Urbanisme

Monsieur le commissaire enquêteur,

Par un courrier en date du 8 avril 2024, vous avez sollicité l'avis de la commune de Saint Sulpice-et-Cameyrac sur le projet du Périmètre Délimité des Abords (PDA) proposé par l'Architecte des Bâtiments de France sur la commune de Beychac-et-Cailleau.

Dans ce cadre, je vous informe que le PDA proposé pour la protection de l'Eglise de Cameyrac, a fait l'objet d'une enquête publique du 9 décembre 2019 au 9 janvier 2020, à l'issue de laquelle la commune a validé la proposition soumise par l'Architecte des Bâtiments de France.

La proposition de PDA sur la commune de Beychac-et-Cailleau pour la protection de l'Eglise de Cameyrac étant identique à celle adoptée sur notre commune, le projet reçoit un avis favorable de notre part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Saint Sulpice-et-Cameyrac, le 15 avril 2024

Le Maire,
Pierre COTSAS